

DES FICHAGES ILLÉGAUX

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 25 MARS 2019

Le 22 mai 2018, le lycée Arago est occupé par une centaine de personnes dont des lycéens afin de tenir une assemblée générale contre le dispositif Parcoursup.

A la suite de l'intervention de la police, 102 occupants dont 40 mineurs sont placés en garde à vue après avoir été parqués pendant des heures dans des bus de la police, puis dans les cellules de différents commissariats parisiens, fouillés des dizaines de fois, empêchés de boire ou d'aller aux toilettes. Les conditions de leur privation de liberté, – qui a duré jusqu'à 79 heures pour certains –, sont alors largement dénoncées et critiquées.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) apprend par leurs avocats que certains des lycéens interpellés ce jour-là pourraient avoir fait l'objet d'un fichage S pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Rappelons que ces fiches théoriquement secrètes sont émises à la discrétion de la Direction générale de la sécurité intérieure.

Dans un communiqué de presse, les conseils rapportent les déboires d'une étudiante lors d'un voyage scolaire en Italie jeudi 21 mars. La police italienne serait venue interroger ses professeurs.

La LDH ne peut que constater que ces faits se produisent alors qu'intervient l'adoption par le Sénat de la proposition de loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations, qui entend confier au préfet – soit à l'exécutif, sur la base des données du renseignement – la possibilité de prononcer des interdictions administratives de manifester.

Elle dénonce la pratique de l'Etat de fichier systématiquement les manifestants et dénonce ces atteintes manifestes aux libertés individuelles. Elle soutient les recours qui seront faits contre ces décisions de fichages manifestement illégaux.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

